

UNION DES COMORES

Unité – Solidarité – Développement

Le Président



Moroni, le

05 DEC 2023

DECRET N°23-127/PR

Portant nomination du Directeur Général de la Société Nationale des Télécommunications Comores Télécom.

LE PRESIDENT DE L'UNION,

- VU la Constitution de l'Union des Comores du 23 décembre 2001, révisée par le référendum en date du 30 juillet 2018 ;
- VU la loi N°06-001/AU du 02 janvier 2006 portant Réglementation Générale des Sociétés à Capitaux Publics et des Etablissements Publics ;
- VU le décret N°04-042/PR du 1^{er} avril 2004, portant Statut de la Société Nationale des Télécommunications, Comores Télécom, modifié par le décret N°05-048/PR du 11 juin 2005 ;
- VU le décret N°11-078/PR du 30 mai 2011, portant réorganisation générale et mission des services des Ministères de l'Union des Comores, modifié par les décrets N°11-139/PR du 12 juillet 2011 et N°16-102/PR du 14 juin 2016 ;
- VU le décret N°22-038/PR du 09 mai 2022 relatif à la composition du Gouvernement de l'Union des Comores, modifié par le décret N°23-078/PR du 11 août 2023.

D E C R E T E :

ARTICLE 1^{er} : Monsieur ALI HADJI MMADI, est nommé Directeur Général de la Société Nationale des Télécommunications, Comores Télécom, en remplacement de Monsieur SAID ALI SAID CHAYHANE.

ARTICLE 2 : Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de l'Union des Comores et communiqué partout où besoin sera.

